

Réponse à l'alerte « les journalistes Tangi Kermarrec et Hannah Nelson détenus pendant une nuit » (24 novembre 2020)

Alerte n° 145/2020 reçue le 24 novembre 2020 : Dans la nuit du 17 au 18 novembre 2020, deux journalistes ont été empêchés de faire leur travail, détenus et mis au secret. Ils avaient couvert les manifestations à Paris contre le projet de loi "sur la sécurité globale", un nouveau projet de loi actuellement débattu au Parlement français (qui fait l'objet d'une alerte distincte sur la Plateforme - <https://go.coe.int/b3upK>). Tangi Kermarrec, journaliste à France 3, rentrait chez lui à 21 heures lorsqu'il a été témoin d'affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre. Il a sorti son téléphone portable, sa carte de presse et a commencé à filmer la scène. Des policiers se sont approchés de lui et lui ont demandé d'arrêter de filmer. Il a fait valoir son droit de filmer en montrant sa carte de presse, ce qui a conduit les policiers à s'éloigner. Quelques minutes plus tard, un commandant de police lui a ordonné d'arrêter de filmer. Kermarrec a refusé, disant qu'étant journaliste, il avait le droit de filmer avec son téléphone portable. Le commandant l'a alors fait s'asseoir par terre. Le journaliste a été emmené au commissariat du 17ème arrondissement pour y être interrogé et a été détenu au secret jusqu'au 18 novembre à midi. Aucune charge n'a été retenue contre lui. Hannah Nelson, photographe pour Taranis News, couvrait la même manifestation alors que la police tentait de disperser la foule. Elle a été arrêtée pour avoir participé à un rassemblement après sommation de se disperser et pour avoir dissimulé son visage (elle portait un masque à gaz). Elle a été détenue au secret et libérée le 18 novembre vers 15 heures.

Réponse des autorités françaises :

Le cadre juridique français garantit les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et son corollaire, le droit de manifester, et veille à l'équilibre entre leur protection et le maintien de l'ordre public. Dans ce cadre, les forces de l'ordre ont toujours reçu comme instruction de faciliter autant que possible le travail des journalistes, dans les limites fixées par les lois et les règlements. Toute personne qui s'estime victime d'une violence injustifiée dans le cadre de manifestations peut déposer plainte ou procéder à un signalement sur la plateforme internet de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) prévue à cet effet.

Dans le cadre de la manifestation qui s'est déroulée le 17 novembre 2020 à Paris (quai Anatole France), les forces de l'ordre ont procédé à la dispersion des manifestants après plusieurs sommations. 33 personnes ont été placées en garde à vue.

Tanguy KERMARREC, né le 19/03/79 à St Briec, a été interpellé à 21h10 et a été placé en garde à vue du chef de participation sans arme à un attroupement après sommation de dispersion. L'intéressé n'était porteur d'aucun équipement spécifique (appareil photo, caméra, objet siglé presse). Lors de sa garde à vue, en présence de son conseil, Tanguy KERMARREC a refusé de répondre aux questions sur son statut de journaliste, et sur les raisons de sa présence sur les lieux (en tant que journaliste ou en tant que manifestant). Son conseil n'a formulé aucune observation au terme de l'audition de son client. A 12h50, sa garde à vue a été levée et un rappel à la loi a été ordonné. Compte tenu des éléments portés ultérieurement à la connaissance du parquet, un classement a finalement été ordonné le 23/11/2020 pour « infraction insuffisamment caractérisée ».

Hannah NELSON, dénommée en réalité Hannah GABIN, née le 15 août 2002, a été interpellée et placée en garde à vue à 21h du chef de participation à un attroupement après sommation par une personne dissimulant son visage. Elle était détentrice d'un bonnet et d'un masque à gaz avec cartouche et est restée sur place après les sommations. Elle n'a présenté aucune carte de presse attestant d'une qualité de journaliste. Assistée de son conseil, elle a refusé de répondre aux questions qui lui ont été posées. Son statut allégué de journaliste n'a pas été clairement identifié. Elle a fait l'objet d'un rappel à la loi par Officier de Police Judiciaire pour participation à un attroupement après sommation par une personne dissimulant son visage.